

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dénomination sociale :
Forme juridique (SA, SAS, SASU) :
Capital social :
Siège social :
RCS de n°

Séance du/...../, à H.....au Siège social de la Société.

Par lettre de convocation régulière adressée par le Président Directeur Général à chaque membre du conseil d'administration, s'est tenue au siège social de la Société, la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale est présidée par en sa qualité de Le Président de séance est assisté de en sa qualité de secrétaire de séance.

Sont présents ou régulièrement représentés les administrateurs suivants :

..... (Nom / Prénom / Adresse)
..... (Nom / Prénom / Adresse)
..... (Nom / Prénom / Adresse)
..... (Nom / Prénom / Adresse)

Représentant la majorité exigée conformément aux statuts de la Société.

Considérant que l'assemblée générale est valablement constituée.

Considérant que les documents ci-après sont présents sur le bureau de l'assemblée :

- Lettre de convocation accompagnée du projet de résolution
- Avis de réception des convocations
- Feuille / Registre de présence
- Bulletins de vote par correspondance
- Mandats de représentation / Fondés de pouvoir
- Statuts à jour de la société
- Bilan liquidatif
- Rapport du Commissaire à la liquidation amiable
- Liste des questions

L'ordre du jour est rappelé par le Président de séance : le vote de la clôture de la procédure de liquidation amiable de la Société.

RESOLUTION N°1

Il est proposé à l'assemblée de voter la résolution suivante :

Les opérations de liquidation amiable ayant parfaitement été menées, il est proposé de dissoudre définitivement la Société, de voter le Bilan liquidatif et de donner quitus de sa mission/son mandat, au Commissaire à la liquidation amiable (Nom / Prénom / Adresse).

Le liquidateur a parfaitement représenté la Société pendant la période de liquidation, a procédé aux formalités légales de publication, a liquidé l'actif social et a acquitté le passif. L'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est partagé entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

€ Option 1 : Il est convenu de répartir le solde de l'actif disponible selon les modalités suivantes :

..... (Nom / Prénom)	euros
..... (Nom / Prénom)	euros
..... (Nom / Prénom)	euros
..... (Nom / Prénom)	euros

€ Option 2 : Suite aux opérations de liquidation, aucun actif disponible n'a été dégagé, il n'y a pas lieu à distribution.

La présente résolution est soumise au vote des administrateurs.

Observations des administrateurs :

.....

Pour :

Contre :

Abstention :

(Cocher les cases)

€ La présente résolution est adoptée *(rayez la mention inutile)*:

- i) A la majorité ;
- ii) A l'unanimité

€ La présente résolution est rejetée *(rayez la mention inutile)*:

- iii) A la majorité ;
- iv) A l'unanimité

En cas de besoin, il est donné tous pouvoirs au Président pour se charger de l'ensemble des formalités légales imposées par la décision des administrateurs.

Les administrateurs ont eu la parole et déclarent avoir eu toutes informations utiles. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jour à heures Il est donné lecture aux administrateurs du présent procès verbal. Le présent procès verbal est signé par chaque administrateur.

Pour le Président de séance
Signature :

Pour le Commissaire à la liquidation amiable :
Signature :

Pour les administrateurs ou leurs représentants
Signature :